

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 12/01/2023
Date d'affichage : 12/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le dix- sept janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-10 : Délibération relative à une motion de soutien à la candidature du Tricastin pour accueillir deux réacteurs d'EPR de seconde génération

Monsieur le maire expose, suite au courrier de Monsieur CATELINOIS, Maire de Saint-Paul Trois-Châteaux, la proposition de motion de soutien à l'acquisition de deux réacteurs d'EPR de seconde génération par le site du Tricastin.

Le Tricastin a su développer un savoir-faire unique, son implantation au cœur des départements de la Drôme, du Gard, du Vaucluse et de l'Ardèche en fait un pôle central pour le développement de l'énergie nucléaire, y compris en dehors des frontières du territoire, puisque son impact est également important en Europe.

Le site a également un fort impact sur l'économie. En effet, il permet à plus de 40 000 habitants des quatre départements de travailler et vivre. L'accueil de ces deux nouveaux EPR 2 accroît les possibilités en termes de développement de l'emploi, de la filière énergétique, de l'investissement et du développement territorial.

Le projet entre également dans la dynamique d'indépendance énergétique du territoire français et la volonté de favoriser une production d'énergie propre pour l'avenir.

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPORTE son soutien au Tricastin pour sa candidature afin de lui permettre d'accueillir deux réacteurs EPR de seconde génération.

POUR :14

CONTRE :0

ABSTENTION : 1

Yves COURBIS,

Maire



Daniel PEYROL

Secrétaire de séance

